REGLES DE BONNE CONDUITE A TENIR DANS LES GROUPES DE MARCHEURS :

Ces règles de « bien vivre ensemble » ne sont pas à prendre comme autoritaires ou scolaires. Elles sont là pour protéger les participants au cours des randonnées et pour protéger également ceux qui les organisent.

Il ne faut pas présumer de ses forces. Si vous n'avez pas randonné depuis longtemps, choisissez plutôt une randonnée courte et plus facile pour la reprise (notamment le lundi).

Il ne faut pas marcher au milieu de la route (surtout à trois ou quatre de front et à l'approche d'un virage où il n'y a aucune visibilité). Une route n'est pas un chemin de randonnée. En groupe, vous devez vous tenir sur le bas-côté droit de la route et emprunter systématiquement les passages piétons pour traverser lorsque ceux-ci existent.

Il faut respecter l'allure générale du groupe. Pour diverses raisons qui peuvent vous échapper, il est possible que les animateurs modifient le rythme de marche. Il vous faut rester à l'intérieur du groupe et en aucun cas imposer votre rythme au groupe même si vous vous sentez en forme ce jour-là.

Il ne faut en aucun cas quitter le groupe. Pour des questions d'assurance vous êtes tenus de rester avec les encadrants. Si vous avez besoin de vous arrêter, vous devez en informer obligatoirement l'encadrant qui ferme le groupe.

D'une manière générale, il vous faut écouter les indications de l'animateur et porter attention aux autres participants.